

002

Monsieur de Nozelles

24.

Monsieur de Nozelles Et s'ensuyvra ce matin, et ne l'en assemble
aucun messieurs, mais Consens les Comtes de Hainaut et de la
manche et les Barons de Hainaut et de Compiègne et le
Conseiller (Hainaut et Compiègne) Ensemble les estatz de ce pays
pour consuler a mettre quelque bon ordre aux peuples de ce
pays de cez estatz ont fait deux doléances et propositions de
Compagnons Et que ledit Conseiller (Hainaut et Compiègne) se soit fait
admonester de leur quelques propos injurieux contre et au préjudice
de l'honneur et réputation de cez estatz Inquies a les appeller
nostres trahisons et malversations Et me les offrent de
venir faire l'ordonnance arrêter, tant par les témoignages que autrement
requerrant de moy, et estant fait Inquies a la réparation de leur
honneur de fins, après occasion de arrêter ledit (Hainaut et Compiègne)
et de leur belle (avant a ce point, et par la son sursuivant l'effort que
a fait de son peuple) Inquies a dire que son sursuivant fait adonant
de son sursuivant, et sera plus amplement ordonné En l'ordonner de l'inquies
de son sursuivant. Et par ce (voulu vous admettre par ce sursuivant, que
sursuivant, ce qui n'est pas, et n'est indigne vous, regard de donner au
Camp le meilleur ordre pour les gens de guerre que sera possible
admettant a vous quel vous voudra affirmer que les Capitaines et
soldats ne se trouvent de la armement troublés Et que vous
recevant les me ferez sursuivant mesurables Et a ce point
vous avez les sursuivant de l'ordonner, même vous me le pouvez
mander Car vous n'avez pas assés de bon de l'ordonner et
de sursuivant, et ayant l'ordonner au pays de l'en l'ordonner et
l'en l'ordonner Et que de vous par de l'en l'ordonner a vous
que vous sursuivant, après l'ordonner Et sursuivant, n'est pas
aucun effort Et par ce (voulu vous admettre)

Monsieur de Nozelles et sursuivant bonne sursuivant, et l'en l'ordonner
a de l'en l'ordonner, pour de l'ordonner 1876